

## Conditions de la Petite Ecole de Musique 2026 – 2027

1. Les prix mentionnés s'entendent **pour 15 cours par semestre.**
2. Si l'élève désire s'arrêter en cours de semestre, l'écolage sera perçu dans son intégralité.
3. **Toute annulation entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre entraîne un dédit de 200.- CHF.**
4. Afin d'assurer un enseignement de qualité, chaque élève est tenu d'avoir un piano à domicile dans un délai de 5 semaines après le début des cours. **Passé ce délai, les cours s'arrêteront et un dédit de 300.-CHF sera perçu pour non-respect des conditions.**
5. Les démissions d'un semestre à l'autre devront être signalées avec un mois d'anticipation avant la fin du semestre en cours.
6. En cas d'absence des élèves, les cours ne seront pas remplacés.
7. Pour le prix des cours de piano au semestre, les élèves auront le droit à 15 cours ainsi que la participation aux auditions. Dans l'année scolaire 2026/2027, chaque semestre comportera 17 semaines ; si les absences du professeur excèdent deux semaines, les cours seront remplacés
8. La facturation est envoyée au début de chaque semestre. L'écolage est payable en intégralité en début chaque semestre. Néanmoins, une facilité de paiement est possible : le prix du semestre divisé par 5 mois et payable à la fin de chaque mois.
9. **Taxe d'inscription : 70.- CHF** par famille, payables dès l'envoi du bulletin d'inscription. Aucun horaire de cours ne sera donné avant le paiement de la taxe d'inscription.
10. Semestre 1 : du 03.09.26 au 31.01.27  
Semestre 2 : du 01.02.27 au 25.06.27
11. Dates des vacances et jours fériés de la Petite Ecole de Musique :  
**Jeûne genevois** : 10.09.26 – **Jeûne fédéral** : 21.09.26  
**Octobre** : 12.10.26 au 25.10.26  
**Noël** : 23.12.26 au 10.01.27 – **Février** : 08.02.27 au 21.02.27  
**Pâques** : 26.03.27 au 11.04.27 – **Ascension** : 6/7.05.27  
**Pentecôte** : 17.05.27